

NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

OBJET : DELEGATIONS DE SIGNATURE ACCORDEES PAR LE PRESIDENT AUX RESPONSABLES DE SERVICES AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ADMINISTRATION GENERALE).

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 7,

VU l'arrêté préfectoral modifié n°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du Conseil Communautaire,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté A2023_53 en date du 19 juin 2023 portant délégations de signature accordées par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération aux Responsables de service au titre de l'article L5211-9 du CGCT (Administration Générale),

VU l'arrêté n°A2023_67 du 26 octobre 2023 portant délégations de fonction et de signature accordées par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération aux Vice-Présidents et aux Conseillers membres du Bureau,

VU l'arrêté n°A2023_68 du 30 octobre 2023 portant mise à jour de l'organigramme des services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et positionnant Monsieur Ludovic JUGE comme Directeur Général des services dans le cadre du service commun dénommé « Direction Générale des Services Mutualisée Ville de Narbonne /Grand Narbonne »,

VU l'arrêté n°A2023_69 du 20 octobre 2023 portant délégation de signature accordée par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à Monsieur le Directeur Général des Services,

N°A2023-70 (02)

CONSIDÉRANT que le volume des affaires traitées dans la Communauté d'Agglomération nécessite, dans un souci d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers, d'accorder une délégation de signature à des agents communautaires prévus à l'article L5211-9 susvisé, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature permanente est donnée à :

Monsieur Jean-Roch HERAIL, Ingénieur en Chef Territorial détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 40 000 à 150 000 habitants, Directeur Général Adjoint des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, Directeur des Services à l'Environnement et à la Population du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Madame Dorothee AUBRY, Administratrice Territoriale détachée sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe Directrice Fonctionnelle Stratégie et Pilotage du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Monsieur Patrice BOULESTIN, Directeur Territorial contractuel, Directeur du Développement Culturel du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Madame Fanny DUPUIS, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice de la Communication et du Protocole du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Madame Lora GONZALEZ, Attachée Territoriale Principale, Directrice du service Assemblées, Mutualisation et Relations avec les Communes du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Monsieur Olivier RICHER, Rédacteur Territorial, Responsable du service Risques Majeurs et Sécurité, et CISPD,

Madame Christine SINSOLLIER, Attachée Territoriale Hors Classe, Directrice des Affaires Juridiques du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Monsieur Nicolas VENOUX, Attaché Territorial Hors Classe, Directeur de l'Aménagement Durable du Territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération ;

Monsieur Yves ZAMBRANO, Attaché Territorial Hors Classe, Directeur de l'Attractivité économique et Innovation Sociale du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à l'effet de signer au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans la limite des périmètres de leurs services et à l'exclusion des actes faisant l'objet d'une délégation de signature permanente aux responsables de service placés sous leur autorité :

- 1) Les décisions de congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission temporaires et les autorisations exceptionnelles de remisage à domicile d'un véhicule de service des personnels relevant de leurs services,
- 2) La liquidation des dépenses,
- 3) les bordereaux de transmission, les demandes de renseignements et toute correspondance ne constituant pas en soi une décision et ne faisant pas grief.

N°A2023-70 (03)

ARTICLE 2 : Délégation de signature temporaire est donnée dans les mêmes limites que les Responsables des services visés à l'article 1 :

- 1) Au sein de la Direction des Services à l'Environnement et à la Population du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Roch HERAIL**, Ingénieur en Chef Territorial détaché sur le grade de Directeur Général Adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants, Directeur Général Adjoint des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, Directeur du pôle « Services à l'Environnement et à la Population » du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à **Madame Christine ANDRÉ**, Directrice Territoriale, Directrice des Affaires Générales, Adjointe au Directeur des Services à l'Environnement et à la Population ; ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à **Monsieur Samuel MARCINKOWSKI**, Ingénieur Territorial Principal, Directeur du Bureau d'études ; ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à **Monsieur Patrice RAMBAUD**, Ingénieur en Chef, Directeur de l'Environnement, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à **Monsieur Jean-Michel AXES**, Ingénieur Territorial Principal contractuel, Directeur du Cycle de l'Eau du Grand Narbonne.

- 2) Au sein de la Direction Fonctionnelle Stratégie et Pilotage du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Dorothée AUBRY**, Administratrice Territoriale détachée sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe Directrice Fonctionnelle Stratégie et Pilotage du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à **Madame Christine GLEIZES**, Attachée Territoriale Principale, Directrice Achats et commande publique ; ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à **Madame Laure COTS**, Attachée Territoriale Principale, Directrice des Finances ;

- 3) Au sein de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas VENOUX**, Attaché Territorial Hors Classe, Directeur de l'Aménagement Durable du Territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à **Madame Valérie MILLARD**, Technicienne Principale de 1^{ère} Classe, Responsable du service ADS ; ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à **Madame Stéphanie SURJUS**, Attachée territoriale contractuelle, Responsable habitat, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à **Monsieur Nicolas GUILPAIN**, Ingénieur Principal, Directeur de la Transition Ecologique et des Mobilités Durables.

- 4) Au sein de la Direction du Développement Culturel du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Patrice BOULESTIN**, Directeur Territorial contractuel, Directeur du Développement Culturel du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à **Madame Christine SERRE**, Conservatrice des Bibliothèques en Chef,

N°A2023-70 (04)

Directrice de la Médiathèque ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à Monsieur **Vincent BOISSEAU**, Attaché Territorial, Directeur du Patio des Arts.

5) Au sein de la Direction des Affaires Juridiques du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Christine SINSOLLIER**, Attachée Territoriale Hors Classe, Directrice des Affaires Juridiques du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à Madame **Eulalie MARTINEZ**, Attachée Territoriale, Directrice des procédures d'utilité publique, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques ;

6) Au sein de la Direction de la Communication et du Protocole du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Fanny DUPUIS**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice de la Communication et du Protocole du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à Madame **Marjorie TENA**, Attachée Territoriale, Responsable Communication Interne, Adjointe à la Directrice de la Communication et du Protocole ;

ARTICLE 3 : Délégation de signature permanente est donnée à Mesdames et Messieurs les Responsables de service dont les noms suivent à l'effet de signer au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1** dans la limite de leur périmètre d'intervention :

1) Au sein de la Direction des Services à l'Environnement et à la Population du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Madame **Christine ANDRÉ**, Directrice Territoriale, Directrice des Affaires Générales, Adjointe au Directeur des Services à l'Environnement et à la Population ;

Monsieur **Jean-Michel AXES**, Ingénieur Territorial Principal contractuel, Directeur du Cycle de l'Eau du Grand Narbonne ;

Monsieur **Samuel MARCINKOWSKI**, Ingénieur Territorial Principal, Directeur du Bureau d'études ;

Monsieur **Philippe CONSTANS**, Technicien Principal de 2^{ème} Classe, Directeur du Patrimoine ;

Monsieur **Patrice RAMBAUD**, Ingénieur en Chef, Directeur de l'Environnement ;

2) Au sein de la Direction Fonctionnelle Stratégie et Pilotage du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Madame **Christine GLEIZES**, Attachée Territoriale Principale, Directrice Achats et Commande Publique ;

Monsieur **Stéphane LINARD**, Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe, Responsable du Contrôle de Gestion,

Madame **Bénédicte EYLES**, Rédactrice Territoriale, Responsable des Archives ;

Madame **Laure COTS**, Attachée Territoriale Principale, Directrice des Finances ;

N°A2023-70 (05)

Monsieur **Vianney VERSCHAEVE**, Agent de Maîtrise, Directeur des Systèmes d'Informations et Télécommunications,

Madame **Elodie SOLE**, Ingénieure Territoriale contractuelle, Directrice Géomatique ;

3) Au sein de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Madame **Valérie MILLARD**, Technicienne Principale de 1^{ère} Classe, Responsable du Service ADS ;

Madame **Stéphanie SURJUS**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice du Service Habitat ;

Monsieur **Nicolas GUILPAIN**, Ingénieur Principal, Directeur de la Transition Ecologique et des Mobilités Durables.

Madame **Stéphanie TRANI**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice du service Mobilités Durables ;

4) Au sein de la Direction de l'Attractivité économique et Innovation Sociale du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Madame **Laurie BULLICH**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice Innovation Numérique et gestion du bâtiment IN'ESS ;

Monsieur **Frédéric HERNANDEZ**, Attaché Territorial Principal, Directeur Emploi, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur ;

Madame **Albina KOCI**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice Politique de la Ville et Cohésion Territoriale ;

5) Au sein de la Direction du Développement Culturel du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Monsieur **Vincent BOISSEAU**, Attaché Territorial Principal, Directeur du Patio des Arts ;

Madame **Christine SERRE**, Conservatrice des Bibliothèques en Chef, Directrice de la Médiathèque ;

6) Au sein de la Direction des Affaires Juridiques du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à :

Madame **Eulalie MARTINEZ**, Attachée Territoriale, Directrice des Procédures d'Utilité Publique Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques ;

ARTICLE 4 : Délégation de signature permanente est donnée au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans la limite de son périmètre d'intervention à **Madame Stéphanie SURJUS**, Attachée Territoriale contractuelle, Directrice du service Habitat à l'effet de signer les récépissés de dépôt de dossier de demande d'autorisation préalable à la mise en location, les autorisations sous réserves, les levées de réserves et les autorisations préalables à la mise en location.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Stéphanie SURJUS**, **délégation de signature temporaire** est donnée à **Monsieur Nicolas VENOUX**, Attaché Territorial Hors Classe, Directeur du pôle « Aménagement Durable du Territoire » du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes visés au présent article.

N°A2023-70 (06)

ARTICLE 5 : Délégation de signature permanente est donnée à Madame **Valérie POCHIC**, Attachée Territoriale, Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à l'effet de signer, dans la limite de son périmètre d'intervention :

Pour les services relevant de la direction des ressources humaines et du dialogue social:

- les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**

Pour l'ensemble des directions et services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

- Les contrats non permanents dont la durée est égale ou inférieure à 3 mois, les contrats Chantiers Jeunes, les arrêtés pour les vacataires, les Contrats d'Apprentissage, les contrats GUSO ;
- Les convocations aux jurys de recrutement ;
- Le suivi ASP/Sylaé pour les contrats aidés ;
- Accords de disponibilité ou détachement, refacturation du personnel mis à disposition ;
- Les dossiers de retraite pour invalidité ;
- Les fiches de validation de demande d'attribution de médaille ;
- Les états de services Concours et Examens ;
- Les autorisations de cumul d'activités ;
- Les décisions de congés annuels et les autorisations d'absence des personnels, les demandes de congés ou absences autorisées encore sous format papier pour certains services ;
- Les courriers de réponses négatives aux candidatures spontanées, emplois saisonniers, chantiers jeunes, demandes de stage, demandes apprentissage / professionnalisation, candidats suite à un jury.
- Les courriers aux agents pour Comité Médical/passage à demi-traitement, courriers aux experts médicaux, attestations d'accident de service/bon de prise en charge des soins (formulaires), fiches du SIST / demande de visite suite à embauche, imprimés de saisine du Conseil Médical, ;
- Demande de remboursement congés paternité (caisse des dépôts et consignations) ;
- Dossiers de demande d'indemnisation (assurance prévoyance) ;
- Conventions inférieures à 5 000 € HT ;
- Les états d'heures supplémentaires pour paiement ou récupération, de frais de déplacements, d'astreintes, d'ouverture, d'utilisation, ou de versement de jours au Compte Epargne Temps.
- Les demandes de formation des agents, conventions de formation (organismes de formation), attestation de professionnalisation ;
- Courriers pour titres de recette (Mairie) ;
- Les résultats d'encaisse de régies ;
- Les déclarations de charges sociales et attestations pôle emploi ;
- Les conventions de stage ;
- Attestations diverses RH, courriers administratifs,...
- Les bordereaux de transmission, les demandes de renseignements et toute correspondance ne constituant pas en soi une décision et ne faisant pas grief.

ARTICLE 6 : Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur **Stéphane BLAISSA**, Attaché Territorial Principal, Directeur des Equipements Sportifs du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer dans la limite de son périmètre d'intervention et au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

- les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**
- Les contrats de travail pour besoins saisonnier et occasionnel et les Contrats à Durée Déterminée (CDD) inférieurs à une semaine relevant de l'Espace de Liberté exclusivement (avec envoi de la liste mensuelle à terme échu des CDD recrutés au service Ressources Humaines du Grand Narbonne).
- Les devis liés aux propositions commerciales dans la limite de la politique tarifaire votée par le Conseil Communautaire,

ARTICLE 7 : Délégation de signature permanente est donnée à Madame **Patricia COSTES**, Cadre de niveau VII, contractuelle, Directrice Administrative, Adjointe au Directeur des Equipements Sportifs à l'effet de signer, dans la limite de son périmètre d'intervention, et au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**.

Délégation de signature temporaire est donnée à Madame **Patricia COSTES**, Cadre de niveau VII, contractuelle, Directrice Administrative, Adjointe au Directeur des Equipements Sportifs à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Stéphane BLAISSA**, les actes énumérés à l'article 6.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement concomitants des Responsables de services mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, la délégation de signature qui leur est conférée par le présent arrêté, sera exercée par Monsieur **Ludovic JUGE**, Directeur Général des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 9 : Délégation de signature permanente est donnée, au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et dans la limite de leur périmètre d'intervention à :

Monsieur **Jean-Michel AXES**, Ingénieur Territorial Principal contractuel, Directeur du Service du Cycle de l'Eau du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**.

Madame **Mélanie BLAYA**, Ingénieure Territoriale Principale, Adjointe au Directeur du service, Responsable des travaux neufs réseaux AEP et EU et du SPANC du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes suivants :

- Les devis de contrôle dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Les rapports de contrôle dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Les devis pour les branchements EP et pour les contrôles de conformité EP
- Les autorisations de raccordement EP

N°A2023-70 (08)

Monsieur **Jérôme TUAL**, Ingénieur Territorial Principal, Responsable des Régies du Service du Cycle de l'Eau du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1** ainsi que :

- Les devis pour les branchements AEP EU et pour les contrôles de conformité EU

Délégation de signature temporaire est donnée à Monsieur **Jean-Michel AXES** en cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Mélanie BLAYA** et/ou de Monsieur **Jérôme TUAL** pour les actes mentionnés ci-dessus.

Délégation de signature temporaire est donnée à Madame **Laura VERGER**, Ingénieure Territoriale, Responsable qualité eau et assainissement, DSP et GEMAPI au sein de la Direction du cycle de l'eau du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer l'ensemble des actes visés au présent article en cas d'absence ou d'empêchement concomitants de Monsieur **Jean-Michel AXES** et de Madame **Mélanie BLAYA** et/ou Monsieur **Jérôme TUAL**.

ARTICLE 10 : Délégation de signature permanente est donnée à Madame **Régine DURAND**, Attachée Territoriale Principale, Directrice des Affaires Funéraires du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à l'effet de signer, dans la limite de son périmètre d'intervention et au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération :

- les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**
- les devis et factures pour services et prestations auprès des familles et autres entreprises de pompes funèbres,
- les courriers de mise en demeure de règlement du capital décès en application de l'article L132-23-1 du code des assurances
- les courriers de mise en demeure visés par les dispositions de l'article L2213-7 du Code général des collectivités territoriales
- les courriers aux différentes autorités concernées, et notamment aux maires des lieux d'inhumation envisagés, en cas de désaccord sur l'organisation des funérailles
- les courriers de relance des impayés pour les sommes dûes à la régie des pompes funèbres
- les courriers et correspondances prévus dans le cadre de l'exécution de la convention de distribution du contrat de prévoyance obsèque signée avec MUTAC le 10/10/2019

ARTICLE 11 : Délégation de signature permanente est donnée au nom du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et dans la limite de leur périmètre d'intervention à :

Monsieur **Marc VIALADE**, Directeur des Pompes Funèbres contractuel, Directeur Adjoint de la régie, Directeur technique et logistique des Pompes Funèbres du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**

Monsieur **Laurent DAL MASO**, Directeur des Pompes Funèbres contractuel, Directeur Commercial, Régisseur, Conseiller funéraire de la régie des pompes funèbres du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer les actes visés **au 1), 2) et 3) de l'article 1**

N°A2023-70 (09)

Délégation de signature temporaire est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Régine DURAND**, Attachée Territoriale Principale, Directrice des Affaires Funéraires du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à :

Monsieur **Marc VIALADE**, Directeur des Pompes Funèbres contractuel, Directeur Adjoint de la régie, Directeur technique et logistique des Pompes Funèbres du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer :

- les devis et factures pour services et prestations auprès des familles et autres entreprises de pompes funèbres,

Monsieur **Laurent DAL MASO**, Directeur des Pompes Funèbres contractuel, Directeur Commercial, Régisseur, Conseiller funéraire de la régie des pompes funèbres du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'effet de signer : les devis et factures pour services et prestations auprès des familles et autres entreprises de pompes funèbres,

- les courriers de relance des impayés pour les sommes dûes à la régie des pompes funèbres

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement concomittant des Responsables de services mentionnés aux articles 9, 10 et 11, la délégation de signature qui leur est conférée par le présent arrêté, sera exercée par **Monsieur Jean-Roch HERAIL**, Directeur Général Adjoint des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, Directeur des Services à l'Environnement et à la Population du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 13 : En application de l'article 7 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent titulaire d'une délégation de signature estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe son supérieur hiérarchique, sans délai et par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

ARTICLE 14 : Le présent arrêté remplace tous les actes antérieurs portant sur le même objet.

ARTICLE 15 : En application des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot - CS99002 - 34063 Montpellier Cedex 02 ou sur www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

ARTICLE 16 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée aux bénéficiaires du présent arrêté.

N°A2023-70 (10)

Fait à Narbonne, le 30 octobre 2023

**Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|**

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne



**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**